

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

AVIS de publicité préalable

à la conclusion d'occupations temporaires du domaine public pour une exploitation commerciale

OBJET

Durant la saison estivale, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé souhaite proposer aux usagers de la piscine des 3 Châteaux de la petite restauration (sandwicherie, boissons fraîches, glaces...).

L'établissement ne disposant pas des équipements appropriés, l'idée est de permettre à un propriétaire de Food Truck d'installer son véhicule dans le parc de la piscine en juillet et en août 2019.

PROCÉDURE DE PUBLICITÉ SIMPLIFIÉE

Afin d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application de l'article L2122-1-1 al.2 du code général de la propriété des personnes publiques, lequel stipule :

« lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée ou que le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution ».

LIEU Parc de la piscine des 3 Châteaux

EVENEMENT

- Installation d'un Food truck en juillet et en août 2019
- Installation de chaises, tables et parasols

CONTACT ET MODALITE DE REMISE DES PROPOSITIONS

- Renseignements et remise des propositions : par email à alain.heimburger@cc-ribeauville.fr
- Date limite de réception des propositions le **10 mai 2019**, délai de rigueur

TYPES DE METIERS

- Petite restauration : glaces, crêpes, gaufres, panini, hot dog, salades, chips, bonbons ... -
Boissons, hors alcool : eau, soft, café, thé ...

CONDITIONS D'UTILISATION

- Redevance : 300 €TTC / mois, électricité incluse
- Horaires : 7j/7 et couverture minimale de 11h à 16h
- Installation / démontage : à la charge du candidat retenu sur la base d'un planning défini par le responsable de la piscine.

CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION

Les critères suivants seront pris en compte :

- Qualité du projet : présentation générale, intégration dans le site, qualité du matériel : 50%
- Pertinence de la qualité des produits proposés et leurs prix : 30%
- Expérience : 20%